COMMUNE DE MONTREUX

Montreux, le 25.08.2024

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen du postulat
M. Christian Fürst : Offrir des emplacements d'affichage attractifs et gratuits dans la commune de Montreux pour promouvoir les événements culturels et sportifs locaux

Président : José Jorge (SOC)
Membres : Alain Akiki (PLR)
Valérie Calderini (UDC)
Charlotte Chevallier (SOC)
Christian Fürst (ML)
Mario Gori (SOC)
Simon Lepêtre (PLR)
Antoinette Loup (DA)
Ida Rodman (VER)
Bibiana Streicher (PLR)

La commission chargée d'examiner la prise en considération du postulat de Monsieur Christian Fürst intitulé « Offrir des emplacements d'affichage attractifs et gratuits dans la commune de Montreux pour promouvoir les événements culturels et sportifs locaux » » s'est réunie le lundi 2 juillet 2024 à 19h00 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux.

La Municipalité était représentée Monsieur Olivier Gfeller, Syndic accompagné du Secrétaire Municipal, Monsieur Sébastien Varrin que nous remercions pour les informations et explications qu'ils nous ont apportés.

La commission confirme le premier conseiller en liste en tant que président de la commission.

Remarque préliminaire : le terme « commissaire » est utilisé dans le présent rapport pour désigner indistinctement les membres de la commission, quel(s) que soi(en)t leur(s) genre(s) ; le terme « Municipalité » désigne le représentant de cette autorité à la séance de commission

Le présent postulat consiste à demander à la Municipalité d'offrir des emplacements d'affichage attractifs et gratuits sur le territoire communal pour promouvoir des événements culturels et sportifs. Fondamentalement, Il vise à clarifier et simplifier l'affichage gratuit sur le terrain communal et surtout à ce que la Commune mette à disposition des emplacements d'affichage attractifs et gratuits pour promouvoir les événements culturels et sportifs locaux de sorte, entre autres, à réduire l'affichage sauvage qui est souvent inesthétique.

Le postulant explique que les acteurs culturels et sportifs désirant promouvoir des événement culturels et sportifs sur Montreux au moyen d'affiches ont un choix très limité : soit payer une agence de publicité pour un affichage professionnel, soit utiliser les rares lieux d'affichage officiels qui manquent d'attractivité, soit encore par un affichage « sauvage » amendable de CHF 150. – selon le Règlement des amendes d'ordre communal de l'ASR. Lors de la préparation du postulat rien à ce sujet a été trouvé sur le

site internet de la commune. Après un contact téléphonique avec les services communaux il a été adressé à l'association de la Vieille Ville pour le centre-ville et aux sociétés villageoises pour les villages. Ayant contacté le Président de son village, en l'occurrence, à Brent, il se trouve que l'affichage gratuit est possible sur le pilier public, néanmoins le processus est compliqué. En effet, les Présidents de village s'accordent entre eux pour partager les activités des associations mais les activités en dehors de celles-ci ne sont pas considérées. Il regrette donc que l'affichage des événements sportifs soit quasiment absent, du moins à Brent. En outre, le pilier public étant destiné aux communications officielles il reste au final très peu de place pour d'autres affichages et réserve un très bon accueil à la proposition du postulat. Le postulant a également sondé les acteurs culturels et les personnes actifs dans le sport local. Pour ceux-ci, des emplacements gratuits attractifs dans le centre urbain et les villages sont unanimement très souhaitables. Toutefois, certains magasins qui acceptent l'affiche sur leurs vitrines demandent à que ce soit payant. A relever également que la vie des villages bénéficie des associations qui font l'effort de se déplacer dans les villages pour poser des affiches. En somme, tous les interlocuteurs confirment que l'affichage des annonces reste un outil de promotion important malgré la prolifération des réseaux sociaux. Pouvoir l'utiliser légalement sans risque d'être amendé est un véritable soulagement. Le postulant suggère aussi, à titre d'exemple, que les panneaux et « colonnes Morris » décorés avec des motifs liés à Montreux, ville de musique UNESCO, placés dans des sites stratégiques de Montreux, de Clarens et des villages pourraient être indiqués sur le site Web de la commune. Pour conclure, le postulant signale que les règlements des villes de Lausanne, de Vevey et d'Yverdon n'incluent pas le sport dans leur offre d'affichage ce que le postulant ne souhaite pas pour Montreux de manière à que les associations sportives locales puissent également profiter de cette future opportunité.

La Municipalité ne s'oppose pas au postulat soumis à l'étude lequel rejoint les réflexions en cours au sein de l'Administration générale concernant l'affichage en général sur le territoire communal. Il s'agit donc dans le cadre des discussions de préciser, entre autres, des aspects techniques de manière à définir ce qui est possible de faire. Concrètement, la Municipalité réfléchi à un concept global sur l'affichage qui intègre, outre l'affichage libre, d'autres dimensions, comme par exemple, l'affichage politique ou l'affichage commercial. La Municipalité relève que le présent postulat entre en ligne avec un autre postulat en cours de traitement que porte sur l'affichage politique.

Un commissaire déclare ses intérêts en tant Président d'honneur du plus grand club de la commune, le Montreux Natation. Il s'interroge sur les raisons qui font que les 4 grands tableaux électroniques placés aux entrées de la ville, notamment à la sortie de l'autoroute à Chailly, installés par la Municipalité de la législature précédente ne fonctionnent plus. La Municipalité clarifie que ces tableaux sont très énergivores et ont été arrêtés lors de la récente crise énergétique. L'installation de ces tableaux à fait à l'époque passablement de polémiques entre ceux qui les apprécient et ceux qui ne les apprécient pas. Compte tenu que ces panneaux sont quasiment visibles uniquement par les automobilistes qui sortent de l'autoroute lesquels doivent ralentir pour pouvoir les lire ce qui pose des problèmes de sécurité et de fluidité du trafic, et sans parler des aspects financiers, l'actuelle Municipalité ne juge pas utile de les faire fonctionner. La commission s'accorde que ce sujet s'éloigne du contenu du postulat en discussion et recentre les travaux de la commission sur son objet, l'affichage libre et gratuit.

Un commissaire relève qu'en absence de panneaux électroniques on se retourne vers les réseaux sociaux. Ceci marche assez bien pour les événements sportifs dans la mesure où ils sont planifiés assez à l'avance. Par contre, pour les événements culturels dont la spécificité de son organisation fait que l'information par les réseaux sociaux est problématique car ils sont planifiés de manière plus irrégulière et ne sont pas annoncés autant à l'avance que les événements sportifs. De plus, les restaurants et autres commerces sont davantage réceptifs aux affiches sportives qu'aux affiches culturelles. Il faut donc tenir compte de cette complexité pour apporter des solutions à l'affichage gratuit.

Un commissaire déclare soutenir totalement les propos du postulant et remarque qu'il ne faut pas se focaliser exclusivement sur les réseaux sociaux. Il ne faut pas oublier qu'une partie de la population

n'accède pas aux réseaux sociaux, soit par choix délibéré, soit par absence d'accès au matériel. De surcroit, pour ceux qui accèdent aux réseaux sociaux, la fréquence et l'utilisation de ceux-ci sont très variables selon l'individu. En conséquence, les solutions à apporter au postulat impliquent d'envisager un large éventail de supports d'information autres que les réseaux sociaux.

Un commissaire attire l'attention que l'Office du Tourisme peut aussi contribuer à l'information des événements sportifs et culturels. En particulier, les résidents expatriés séjournant à Montreux et les touristes sollicitent énormément cet Office pour des renseignements, en particulier, pour ce qui concerne les événements culturels. Il est aussi mentionné le site internet myMontreux qui donne beaucoup d'informations sur l'activité évènementielle sportive et culturelle. Toutefois, la Municipalité précise qu'il s'agit d'un site privé avec de la publicité payante et donc en-dehors du champ d'action de la Municipalité. Néanmoins, le commissaire pense qu'il serait utile d'envisager des panneaux d'affichage devant les gares, l'Office du Tourisme et l'hôtel de Ville à l'attention des visiteurs. Ceci pose, la question qui consiste à définir qui est la cible de l'affichage gratuit ? Les habitants ? Les visiteurs ? Les expatriés que séjournent à certaines périodes sur la commune ? Les touristes ? Pour le postulant le public-cible de son postulat est tout le monde.

Un commissaire soutient également le postulat mais pense qu'il faut penser au caractère gratuit de l'affichage. En effet, bien que gratuit il entraîne des coûts et il faudrait veiller à un traitement équitable de tous les usagers de cet affichage gratuit.

D'autres idées sont proposées par un commissaire. Il faudrait optimiser l'utilisation des piliers officiels d'affichage existants dans les villages et au centre-ville. Ils comportent deux volets : un dédié à l'activité du village et un autre à l'activité de la commune. Ils présentent assez d'espace pour un affichage gratuit des événements culturels et sportifs. En ce sens, la diffusion de l'information entre la commune et les présidents de village est aussi à améliorer en vue de l'affichage gratuit. D'autres moyens d'information sont à considérer. Le journal communal Vivre à Montreux est aussi un bon moyen de diffusion. En alternative à l'Agenda Culturelle où l'information est un peu fouillée et couvre simultanèment trois communes, on pourrait envisager l'utilisation de pages informatives gratuites relatives aux activités montreusiennes sur journal régional La Riviera, à l'instar de ce que fait la commune de Lausanne dans le journal 24 heures.

Un commissaire attire l'attention pour la laideur de l'affichage sauvage comme, par exemple, à l'avenue de Belmont. La Municipalité acquiesce et précise que dans le cadre du concept globale d'affichage, en cours d' élaboration, il y aura un règlement communal que proscrit justement l'affichage sauvage et ses nuisances.

Un commissaire pense qu'il faut prendre en compte l'activité touristique qui ramène de l'argent à Montreux et non seulement la population résidente. Il constate qu'il y a des interdictions partout, que Montreux est une ville qui dort. Ceci appelle une réaction de la Municipalité qui ne peut pas laisser passer qu'on puisse dire que Montreux est une ville qui dort à la veille du Festival de Jazz. Il est relevé que Montreux est une ville dynamique où à l'heure actuelle des investissements pour un demi-milliard de francs entre le public et le privé sont en cours. Ils concernent notamment le projet MONTCAD ou les travaux de renouvellement du 2M2C. Par contre, la Municipalité rejoint le commissaire, en ce sens que notre commune est à la fois un lieu de vie et une destination touristique prisée. Chacune de ces composantes présente ces spécificités et il ne faut pas favoriser une au détriment de l'autre mais plutôt les considérer comme complémentaires où l'une nourrit l'autre et conjuguer ensemble les petits et les grands événements.

Un commissaire soutient le postulat mais pense qu'il faut bien penser les modalités d'affichage gratuit. Il faut aussi bien distinguer les écrans digitaux, par exemple dans les bus, des réseaux sociaux. On vit à l'époque du numérique et les supports numériques peuvent être pertinents en termes d'information. Il

soulève aussi que l'idée de poser des panneaux d'affichage avec le logo Montreux-Ville UNESCO peut poser des problèmes avec la gratuité de son utilisation et qu'il serait important de bien étudier cet aspect au plan juridique. Finalement, il relève que nous sommes déjà bien informés. Bien entendu, il y a à améliorer mais comme on le sait parfois le mieux et l'ennemi du bien.

Une autre piste, consiste à investiguer du côté de Montreux Tourisme les possibilités d'affichage gratuit compte tenu qu'ils ont un budget destiné à la diffusion d'information.

Le postulant conclue en confirmant que dans le domaine culturel, contrairement au sport, pour les événements à moindre échelle les contrats sont souvent signés seulement un mois à l'avance ce qui rend l'information de ces événements assez particulière. Il relève que les réseaux sociaux s'avère peu opérants car ils sont surchargés avec un renouvellement trop rapide de leur contenu.

Conclusion

En conclusion, la commission recommande à l'unanimité des membres présents de prendre en considération le postulat de M. Christian Fürst intitulé « Offrir des emplacements d'affichage attractifs et gratuits dans la commune de Montreux pour promouvoir les événements culturels et sportifs locaux ».

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
José Jorge (SOC)